



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etudiants

Question écrite n° 11558

Texte de la question

M Rudy Salles attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur le problème du logement des étudiants. Les maisons d'étudiants affiliées à l'Union nationale d'étudiants fonctionnent actuellement dans des conditions difficiles. Ces établissements ne peuvent plus faire face aux charges qui résultent notamment des améliorations immobilières devenues indispensables. La réponse de M le ministre à une question écrite en date du 26 décembre 1988 sur ce sujet laissait entendre que le problème était à l'étude par les services des ministères compétents, dont le ministère de l'équipement et du logement, et que des propositions seraient faites afin que cette association puisse poursuivre decemment son action. Il lui demande donc de l'informer sur l'état actuel du dossier et souhaite savoir si une aide financière qui permettrait l'entretien du patrimoine de ces établissements, qui hébergent plus de dix mille étudiants en France, est envisagée à court terme.

Texte de la réponse

Reponse. - La prise en compte des difficultés évoquées par le mouvement associatif des maisons d'étudiants dans l'exercice de leur action d'hébergement est étroitement liée au problème du logement étudiant dans son ensemble. Ces difficultés dont on ne peut pour le moment cerner la portée effective sinon par une évaluation globale ne peuvent trouver de réponse autrement que dans le cadre de la politique générale qui sera arrêtée dans le domaine du logement étudiant. La réflexion conduite actuellement par mon administration ne se limite pas au phénomène, déjà crucial, du déficit tel qu'il est perçu présentement dans les capacités d'accueil des étudiants demandeurs de logements. Elle intègre également les besoins induits par la volonté affirmée d'élever à l'horizon de l'an 2000 le niveau de formation des jeunes en portant à 80 p 100 d'une classe d'âge la proportion de jeunes amenés au niveau du baccalauréat. Une opération de cette ampleur implique un engagement budgétaire considérable. Ces échéances imposeront des choix à la mesure des impératifs que révéleront les conclusions auxquelles aboutiront les travaux en cours. La situation des organismes associatifs appelés maisons d'étudiants dont les difficultés ont été exposées par l'Union nationale des maisons d'étudiants (UNME) sera prise en considération dans le sens des orientations qui seront retenues par le Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Salles Rudy](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11558

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 1989, page 1626